



16ème législature

Question N° : 1837	De M. Éric Girardin (Renaissance - Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Industrie		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique >industrie	Tête d'analyse >Industrie éolienne française et souveraineté industrielle	Analyse > Industrie éolienne française et souveraineté industrielle.
Question publiée au JO le : 04/10/2022 Réponse publiée au JO le : 03/01/2023 page : 111 Date de changement d'attribution : 01/11/2022		

Texte de la question

M. Éric Girardin attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie, sur la question de l'industrie éolienne française. Alors que la conjoncture économique et la situation de tension à l'international concernant l'approvisionnement en énergie fossile impactent directement la France et les Français en faisant grimper les prix de l'énergie, la France s'est fixé une trajectoire d'augmentation de la production d'énergie nucléaire et renouvelable. Parmi les énergies renouvelables les plus développées, on trouve l'éolien. La France fait payer un prix élevé aux Français pour l'électricité d'origine éolienne. Or le mât et les pâles des éoliennes sont fabriqués en Allemagne et le stator du moteur est fabriqué avec 150 kg de terres rares venues de Chine. Il n'y a pas aujourd'hui de fabricant en France : l'usine Alstom a été vendue à l'allemand Siemens, qui a arrêté la production en France ; l'usine Areva a été vendue à l'américain General Electric, qui a arrêté les éoliennes terrestres et le Gouvernement américain vient de refuser l'agrément pour vendre aux USA les grandes éoliennes en mer française, que va fabriquer General Electric en France. Dans les faits, la France subventionne ainsi les industries allemande et chinoise et se ferme le marché américain des grandes éoliennes. Aujourd'hui, le Gouvernement veut accélérer les implantations d'éoliennes en France. Dans ce cadre, il souhaiterait savoir si la France n'aurait pas intérêt à impulser la création d'une industrie éolienne française *via* un appel à projet pour la filière qui permettrait d'aller dans le sens d'une souveraineté industrielle et énergétique française.

Texte de la réponse

L'atteinte des objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de développement des énergies renouvelables, y compris de l'énergie éolienne, est une priorité du Gouvernement afin, d'une part, de faire face à l'urgence climatique et, d'autre part, d'améliorer la résilience de notre mix électrique en le diversifiant. Le développement rapide de l'éolien constitue l'une des seules solutions pour augmenter significativement la production électrique en vue des prochains hivers et donc d'assurer une sécurité énergétique nationale. La filière industrielle éolienne entraîne des retombées positives pour la croissance économique et l'emploi de la France. Cette filière représente 25 500 emplois dont 6 300 emplois sur l'éolien en mer à fin 2021, ce qui signifie une augmentation de 13 % des emplois sur ce secteur par rapport à 2020 et de 39 % par rapport à 2018. Cela représente également 6 emplois créés par jour dans des domaines variés que sont les secteurs des études et développement,

ingénierie et construction, exploitation et maintenance et fabrication de composants. Cela fait de la filière éolienne, le premier employeur du secteur des énergies renouvelables, avec un taux annuel de croissance de l'emploi supérieur à 10 % depuis plus de 5 ans. Ces chiffres démontrent la bonne dynamique de cette filière. Ces emplois s'appuient sur 900 sociétés présentes sur toutes les activités de la filière éolienne et constituent de ce fait un tissu industriel diversifié. Ces sociétés sont de tailles variables, allant de la très petite entreprise au grand groupe industriel. Fortement ancrées dans les territoires, ces entreprises contribuent à la structuration de l'emploi en région, les emplois créés étant non-délocalisables et de longue durée. De plus, en tant qu'activité économique, une installation éolienne génère différents revenus fiscaux pour les collectivités, au titre notamment des taxes foncières, de la Cotisation Foncière des Entreprises, de la Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Cela représente 10 à 15 000 € pour chaque MW raccordé et par an, qui sont redistribués entre les différentes collectivités en fonction principalement du régime fiscal de l'établissement public de coopération intercommunale auquel appartient la commune d'implantation. Ainsi, le développement d'un parc éolien sur un territoire permet souvent l'émergence de projets locaux porteurs d'avenir : chaufferies au bois, réhabilitation des bâtiments publics et touristiques, réfection des routes, maintien de services publics, mise en place de circuits courts d'approvisionnement alimentaire, etc. Aussi, la filière éolienne est devenue en 10 ans un des nouveaux moteurs de l'industrie française avec de nombreuses entreprises leaders en Europe et dans le monde comme dans la fabrication de composants avec l'entreprise Rollix pour les roulements ou Schneider Electric pour les équipements électriques. Les emplois liés à l'ingénierie et à la construction sont en forte croissance (+ 14 % en 2020). Concernant l'éolien en mer spécifiquement, cette filière représente une part importante de la croissance des emplois grâce notamment aux énormes investissements faits par la filière. Au 1er semestre 2020, ces investissements représentaient 35 Milliards \$ dans le monde, soit une croissance de 319 % sur un an. De plus, près d'un tiers des moyens de production européens dans l'éolien en mer sont implantés en France. En effet, à la concrétisation des six premiers parcs éoliens en mer engagés depuis 2012 sont ainsi associés le développement et la structuration d'une filière industrielle de l'éolien en mer en France. Les engagements pris lors des procédures de mise en concurrence de ces premiers projets ont déjà abouti à la création, en 2014, de l'usine General Electric Renewable Energy de Saint-Nazaire, spécialisée dans la fabrication de nacelles et de générateurs, qui a notamment fourni les nacelles du parc de Saint-Nazaire et possède un carnet de commande conséquent à l'export. Cette usine et le centre d'ingénierie qui lui est associé à Nantes emploient plus de 750 personnes à eux deux et l'entreprise a également créé plus de 1 200 emplois indirects auprès de sous-traitants français pour ses projets à l'étranger, en attendant la réalisation des parcs français. En parallèle, l'usine de fabrication de pales pour l'éolien en mer a été inaugurée à Cherbourg par LM Wind Power en 2019. À terme, ce sont près de 600 emplois directs et 2 000 emplois indirects que l'entreprise envisage de créer. Au Havre, une usine pour la fabrication de nacelles, de pales opère depuis fin 2021 afin de fournir en particulier les parcs de Fécamp, Saint-Brieuc, Courseulles et désormais Yeux-Noirmoutier. Les Chantiers de l'Atlantique emploient plusieurs centaines de personnes pour la fourniture des sous-stations électriques de 5 des 6 premiers projets français. La jeune filière de l'éolien flottant est en cours de structuration mais la France s'est déjà placée en leader avec 3 fermes pilotes en cours de développement en Méditerranée et un soutien appuyé à l'innovation. L'objectif est désormais de positionner la France comme un champion industriel mondial de l'éolien flottant. ce titre, une stratégie d'accélération ambitieuse, portée par France 2030, a été mise en place et près de 300 M d'€ ont été annoncé par le Premier ministre en mars 2022 à destination des ports et industriels de l'éolien flottant. Plusieurs appels à projet et à manifestation d'intérêt sur l'innovation et l'industrialisation ont depuis été lancés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Les nombreux dossiers reçus lors des premières relèves sont en cours d'instruction. L'interdiction de l'utilisation de l'Haliade-X aux États-Unis n'est pas à lire comme une mesure de protectionnisme mais fait suite à une action en justice de Siemens-Gamesa au sujet de l'utilisation par General Electric de technologies brevetées. General Electric a présenté à la mi-Octobre un concept de cette même turbine qui ne contient pas ces technologies. Si ce concept était certifié, il pourrait à nouveau être utilisé sur des projets américains. En 2019, la filière éolienne terrestre et en mer a réalisé un chiffre d'affaires de 5,8 Mds d'€, soit deux fois plus qu'en 2013, et 768 M d'€ d'exportation en équipements et en ingénierie.